

DICRIM

*(Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs)*



Commune de
Villemanoche

Date 1^{ère} diffusion : 29 juin 2015.

Document réalisé par le Service de la Sécurité Intérieure -P

Le mot du maire

La commune de Villemanoche est située à 87 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière de l'Yonne dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

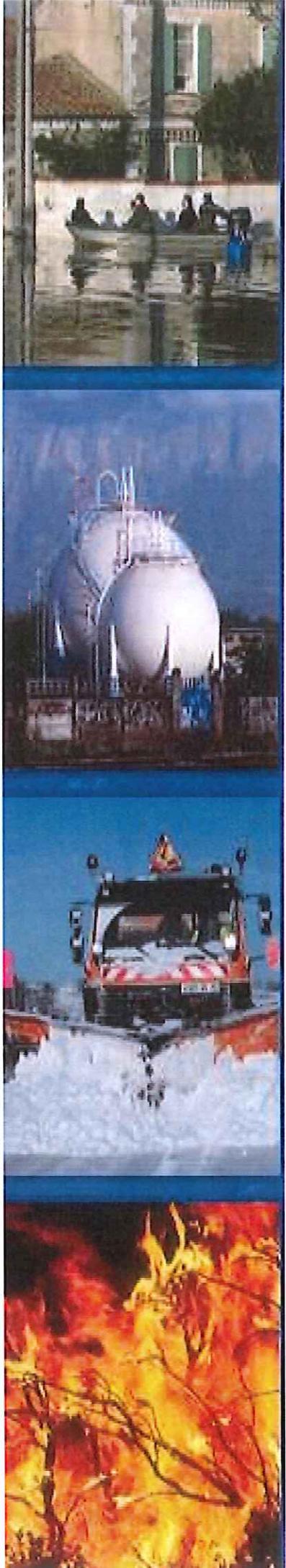
Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire



LES RISQUES

COMMUNE de VILLEMANOCHE

DICRIM

RISQUE INONDATION

Référence : PPR inondation de l'Yonne (approuvé le 22/03/2002).



Cartographie des aleas Commune de Villemanoche

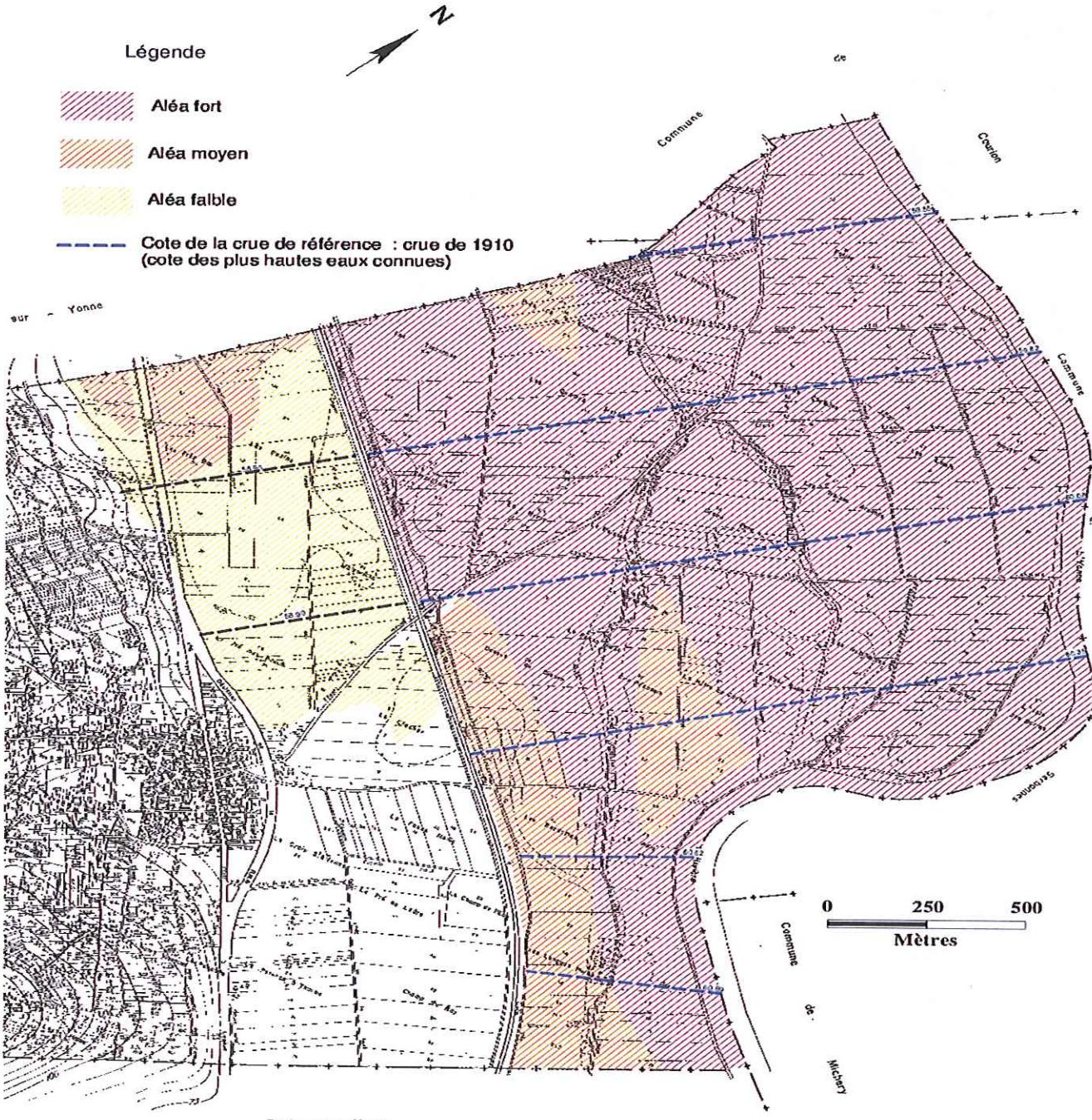
Légende

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

— Cote de la crue de référence : crue de 1910
(cote des plus hautes eaux connues)



Ce document PDF, visualisé en zoom 100% est à l'échelle 1/15 000 éme

Réalisation : DDE89/ Atelier SIG Juin 2006

ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- *permanence mairie*
- *déviations routes – ponts coupés : **La plaine, PN51 et PN52***
- *déclenchement PCS*

ALERTE

- 1- Véhicule équipé d'un haut-parleur,
- 2- Messages téléphoniques,
- 3- Cloches

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

INONDATION

Moyens Humains	PC Mairie	17 Grande rue Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79 Agriculteur retraité
Lieu du risque	La Plaine	
	PN51 et PN52	

COMMUNE de VILLEMANOCHE

DICRIM

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés.*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*
- *Contact téléphonique des personnes à risque par le correspondant*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

CANICULE

Moyens Humains	PC Mairie	17 Grande rue Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79 Agriculteur retraité
INFIRMIERS		
	FRÉMAUX Giovanni	3 bis rue du Fossé Bardeau 06 13 82 04 48
	BONGIBAULT Jean-Jacques	3 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 21 20 CCA Ambulance
ASSISTANTES MATERNELLES		
	BOURNEUF Evelyne	34 rue de la Cave Courteau 03 86 67 20 71 06 06 40 09 70
	FOUCHER Catherine	4 rue de la Métairie 03 86 96 33 67 09 50 37 60 00
	LE HIR Edith	2 rue de la Métairie 03 86 67 16 29
	VARTANIAN Luiza	7 rue des Vignes 03 86 95 16 73
POMPIERS		
	BARNABEAU Lindsay	8 rue des Ardillères
	BUGE Bruno	3 rue du Ravillon 06 61 80 70 19
Lieu du risque	Commune de Villemanoche	
Conclusion	Suite à directives de la préfecture et instructions à suivre.	

COMMUNE de VILLEMANOCHE

DICRIM

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Véhicule équipé d'un haut parleur
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

VERGLAS

Moyens Humains	PC Maire	17 Grande rue Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79 Agriculteur retraité
	INFIRMIERS	
	FRÉMAUX Giovanni	3 bis rue du Fossé Bardeau 06 13 82 04 48

	ASSISTANTES MATERNELLES	
	BOURNEUF Evelyne	34 rue de la Cave Courteau 03 86 67 20 71 06 06 40 09 70
	FOUCHER Catherine	4 rue de la Métairie 03 86 96 33 67 09 50 37 60 00
	LE HIR Edith	2 rue de la Métairie 03 86 67 16 29
	VARTANIAN Luiza	7 rue des Vignes 03 86 95 16 73
	POMPIERS	
	BARNABEAU Lindsay	8 rue des Ardillères
	BUGE Bruno	3 rue du Ravillon 06 61 80 70 19
Lieu du risque	D606 Déviation du village.	
Lieu de l'hébergement	Salle polyvalente	12 rue du Fossé de l'Ouest RC Haut 150 places. RC Bas 80 places. 03 86 67 07 42
Conclusion	Suite à directives de la préfecture et instructions à suivre.	

CHUTE D'ARBRES

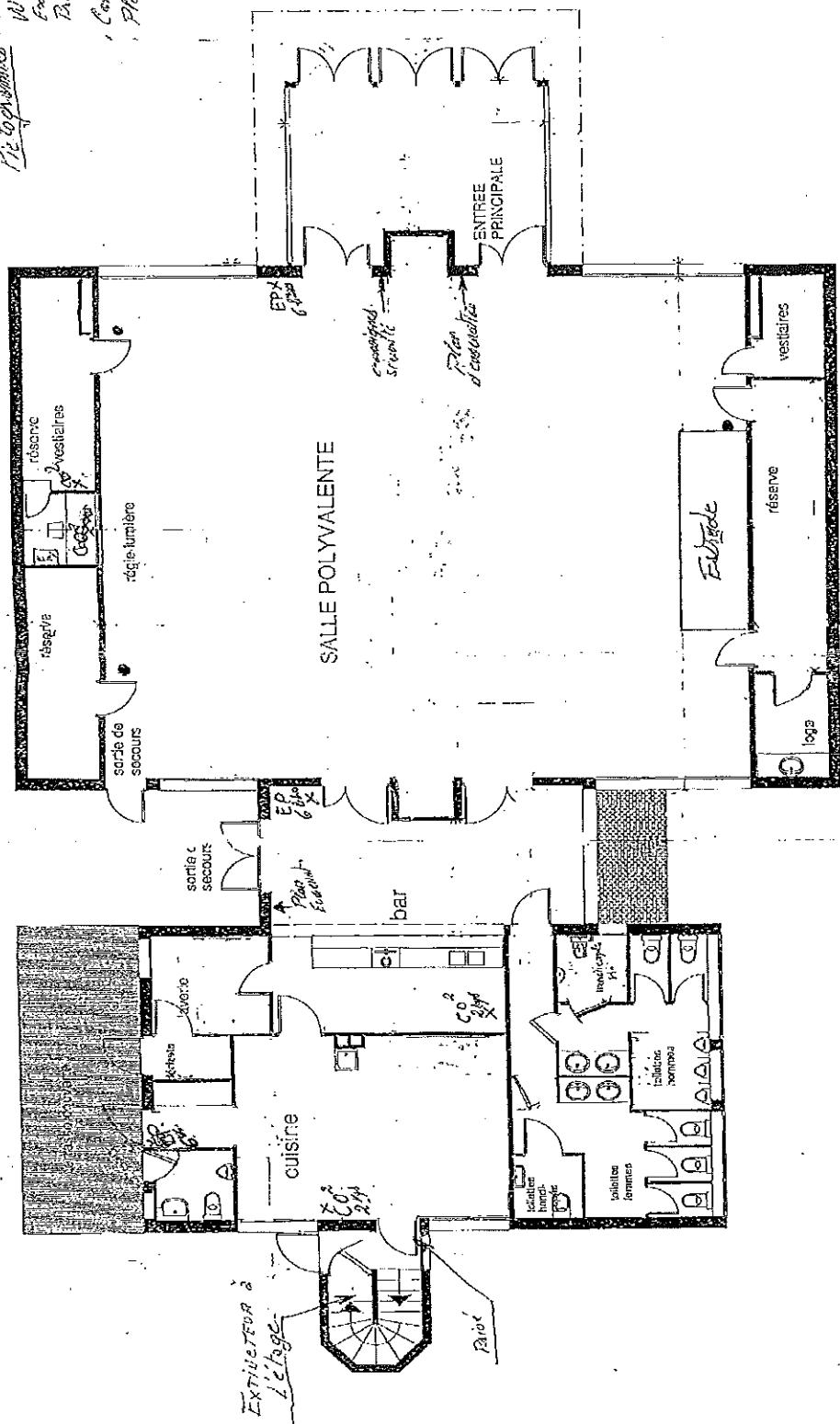
Moyens Humains	PC Maire	17 Grande rue Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79 Agriculteur retraité
INFIRMIERS		
	FRÉMAUX Giovanni	3 bis rue du Fossé Bardeau 06 13 82 04 48
	ASSISTANTES MATERNELLES	
	BOURNEUF Evelyne	34 rue de la Cave Courteau 03 86 67 20 71 06 06 40 09 70
	FOUCHER Catherine	4 rue de la Métairie 03 86 96 33 67 09 50 37 60 00

	LE HIR Edith	2 rue de la Métairie 03 86 67 16 29
	VARTANIAN Luiza	7 rue des Vignes 03 86 95 16 73
POMPIERS		
	BARNABEAU Lindsay	8 rue des Ardillères
	BUGE Bruno	3 rue du Ravillon 06 61 80 70 19
MATÉRIEL AGRICOLE		
	TANNÉ Ludovic	15 rue du Moulin 03 45 54 32 18 06 80 87 91 95 Travaux forestiers Gros matériel
	SARTOR Golfredo	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79 Gros tracteur
	ROUIF Pierre	28 rue de Paris 03 58 45 42 03 Gros tracteur
	DELIDAIS Alain	9 rue des Ardillères 03 86 67 19 86 06 71 45 73 73 Gros matériel Lames voirie
Lieu du risque	D196A bois à traverser.	
Lieu de l'hébergement	Salle polyvalente	12 rue du Fossé de l'Ouest RC Haut 150 places. RC Bas 80 places. 03 86 67 07 42
Conclusion	Suite à directives de la préfecture et instructions à suivre.	

Plan Salle polyvalente :Rez de chaussée haut

Philip Morris & Sons are engaged, ~~for~~
(Pauls of Chelmsford) -
for 5/19/67. ~~for~~

Préconisations : Weltbild • Weltansicht • Welt- und Menschenbild.
Welt • Welt- und Menschenbild.
Für Menschen
Für Menschheit
Für Mensch
Für Mensch

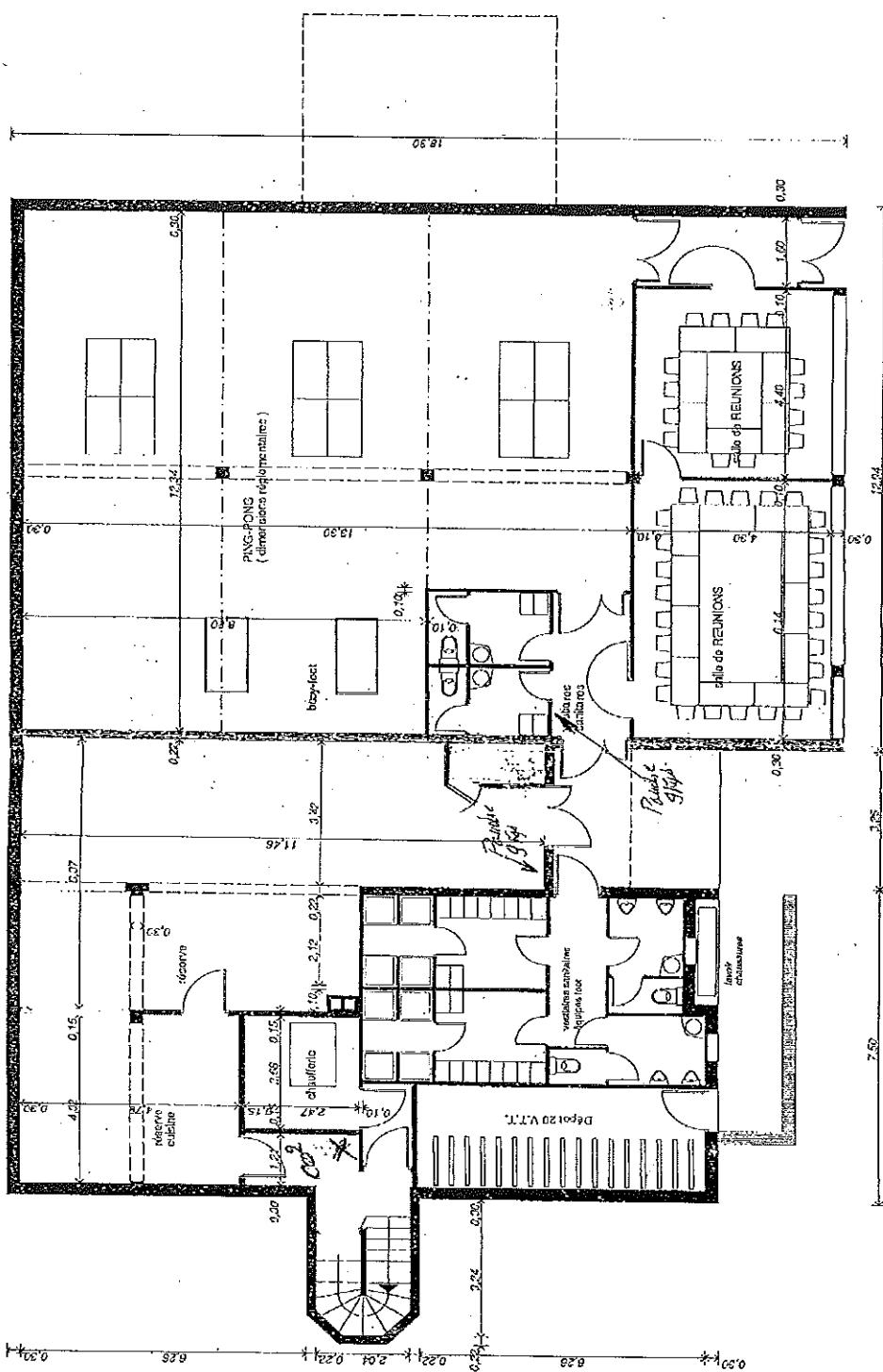


REZ DE CHAUSSEE FAU
3883 m2 hors œuvre (éch.: 1/100) *Weltkriegszeit
auf zwei Etagen
entworfen
am 15.10.1917 für*

Plan Salle polyvalente : Rez de chaussée bas

2/15/19/2007

Salle polyvalente



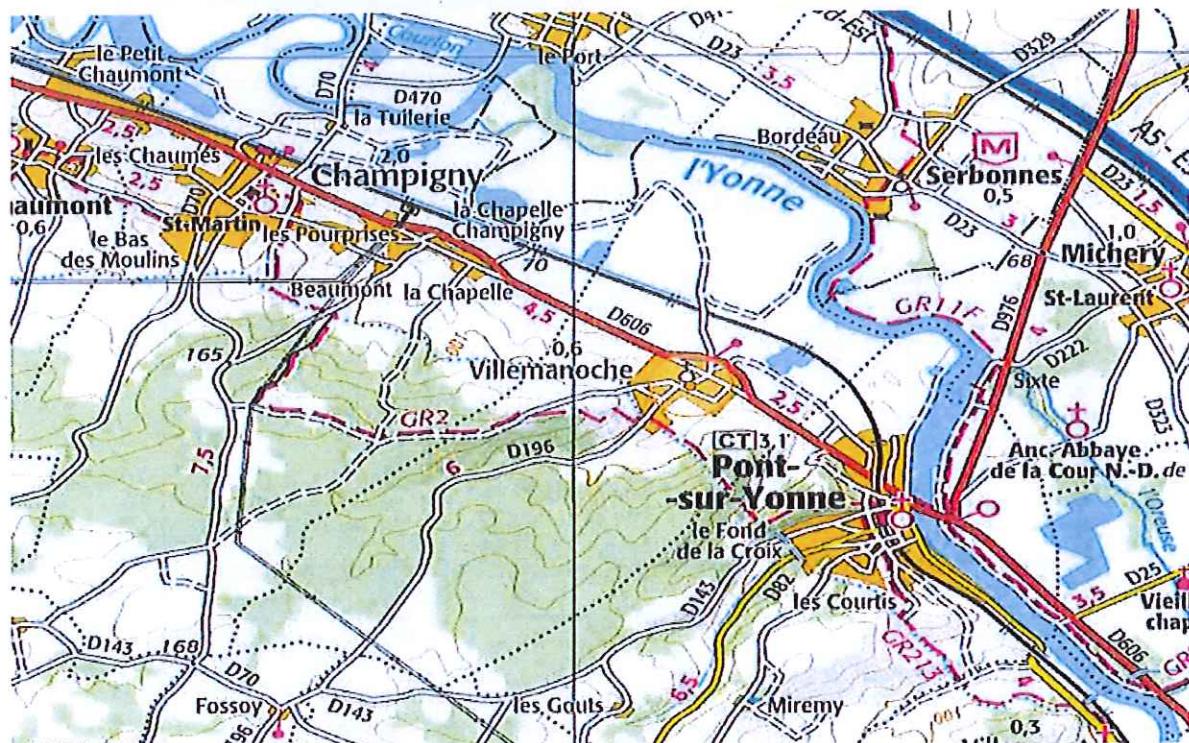
REZ DE CHAUSSEE BAS

393 m² hors œuvre (éch.. 1/100)

COMMUNE de VILLEMANOCHE

DICRIM

RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- *Permanence mairie*
 - *Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers*
 - *Déclenchement du PCS*
 - *Mise en place déviation / interdiction circulation*

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
 - cloches / sirènes, etc. avec le signal correspondant (signal national d'alerte)
 - véhicule équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

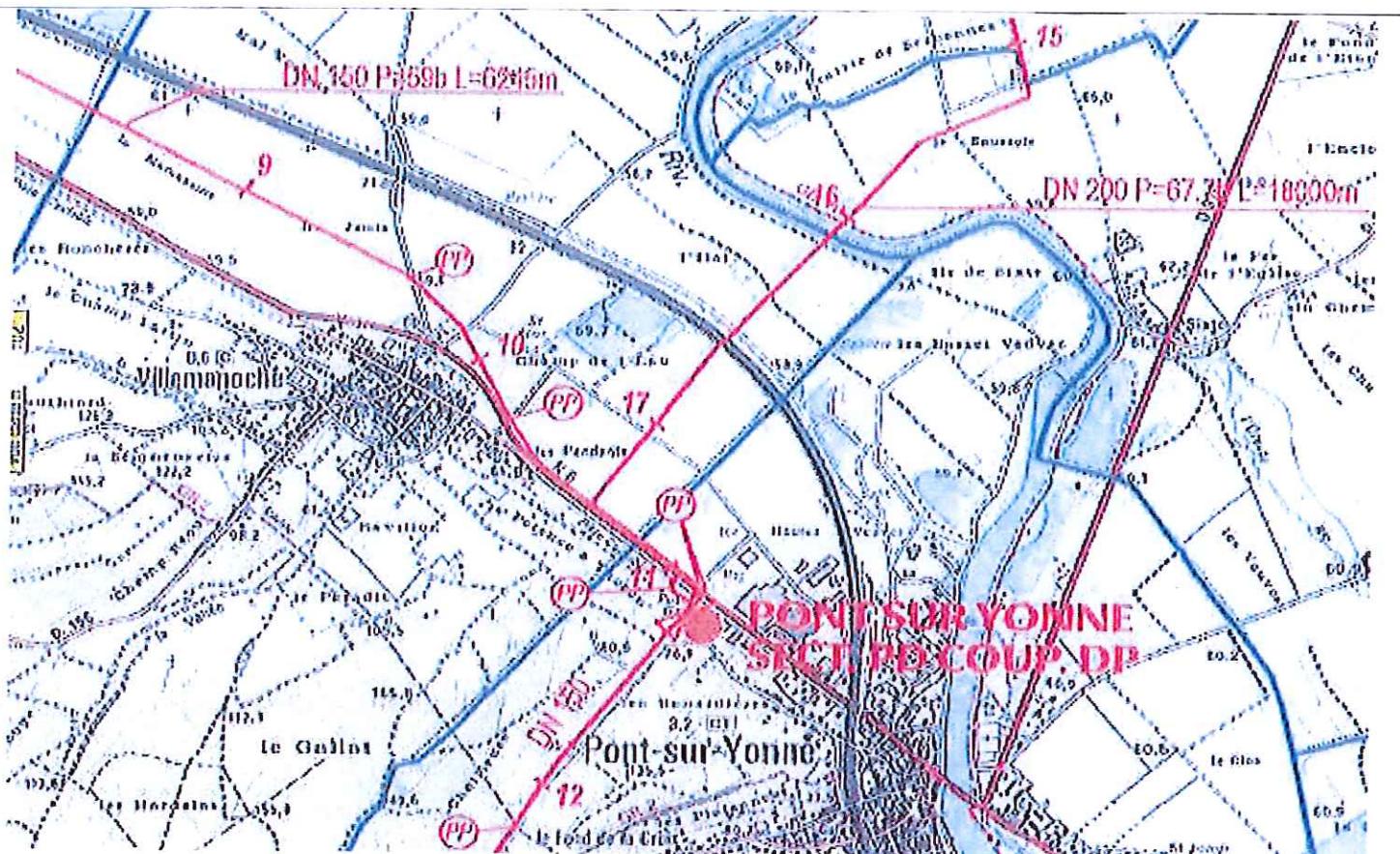
Moyens Humains	PC Mairie	17 Grande rue Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79 Agriculteur retraité
INFIRMIERS		
	FRÉMAUX Giovanni	3 bis rue du Fossé Bardeau 06 13 82 04 48
ASSISTANTES MATERNELLES		
	BOURNEUF Evelyne	34 rue de la Cave Courteau 03 86 67 20 71 06 06 40 09 70
	FOUCHER Catherine	4 rue de la Métairie 03 86 96 33 67 09 50 37 60 00
	LE HIR Edith	2 rue de la Métairie 03 86 67 16 29
	VARTANIAN Luiza	7 rue des Vignes 03 86 95 16 73
POMPIERS		
	BARNABEAU Lindsay	8 rue des Ardillères
	BUGE Bruno	3 rue du Ravillon 06 61 80 70 19
Lieu du risque	Ligne SNCF	
	Route Grande circulation D606	
Lieu de l'hébergement	Salle polyvalente	12 rue du Fossé de l'Ouest RC Haut 150 places. RC Bas 80 places. 03 86 67 07 42
Conclusion	Suite à directives de la préfecture et instructions à suivre.	

COMMUNE de VILLEMANOCHE

DICRIM

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP

Référence : Document GRT GAZ conservé en Mairie



Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :

pour une buse de diamètre 100mm –
périmètre de sécurité = 65 m

pour une buse de diamètre 200mm –
périmètre de sécurité = 100 m

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité, par exemple :

- *Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de percement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

1. Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
2. Éloigner toute personne du lieu de la fuite
3. Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
4. Téléphoner d'urgence à GRTgaz (0.800.246.102)
5. Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu

Attendre la venue des secours et des techniciens de GRTgaz

CONDUITE GAZ

Moyens Humain	PC Mairie	17 Grande rue Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 0616 67 68 79 Agriculteur retraité
	GRDF	0 800 473 333
	INFIRMIERS	
	FRÉMAUX Giovanni	3 bis rue du Fossé bardeau 06 13 82 04 48
	ASSISTANTES MATERNELLES	
	BOURNEUF Evelyne	34 rue de la Cave Courteau 03 86 67 20 71 06 06 40 09 70
	FOUCHER Catherine	4 rue de la Métairie 03 86 96 33 67 09 50 37 60 00
	LE HIR Edith	2 rue de la Métairie 03 86 67 16 29
	VARTANIAN Luiza	7 rue des Vignes 03 86 95 16 73

	POMPIERS	
	BARNABEAU Lindsay	8 rue des Ardillères
	BUGE Bruno	3 rue du Ravillon 06 61 80 70 19
Lieu du risque	D606	
Lieu de l'hébergement	Salle polyvalente	12 rue du Fossé de l'Ouest RC Haut 150 places. RC Bas 80 places. 03 86 67 07 42
Conclusion	Suite à directives de la préfecture instructions à suivre.	

COMMUNE de VILLEMANOCHÉ

DICRIM

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **M. Golfrédo SARTOR, 2^{ème} Adjoint.***
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

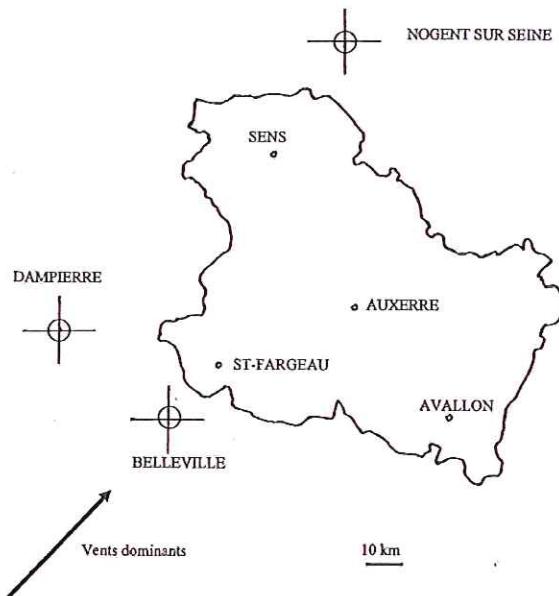
PANDÉMIE

Moyens Humains	PC Maire	Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79 Agriculteur retraité
INFIRMIERS		
	FRÉMAUX Giovanni	3 bis rue du Fossé Bardeau 06 13 82 04 48
ASSISTANTES MATERNELLES		
	BOURNEUF Evelyne	34 rue de la Cave Courteau 03 86 67 20 71 06 06 40 09 70
	FOUCHER Catherine	4 rue de la Métairie 03 86 96 33 67 09 50 37 60 00
	LE HIR Edith	2 rue de la Métairie 03 86 67 16 29
	VARTANIAN Luiza	7 rue des Vignes 03 86 95 16 73
POMPIERS		
	BARNABEAU Lindsay	8 rue des Ardillères
	BUGE Bruno	3 rue du Ravillon 06 61 80 70 19
Lieu de l'hébergement	Salle polyvalente	12 rue du Fossé de l'Ouest RC Haut 150 places. RC Bas 80 places. 03 86 67 07 42
Conclusion	Suite à directives de la préfecture instructions à suivre.	

COMMUNE de VILLEMANOCHÉ

DICRIM

RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS ou en partie*

ALERTE

- 1-Véhicule équipé d'un haut-parleur,
- 2-Messages téléphoniques,
- 3-Messages pompiers, préfecture, radio, TV,
- 4-Cloches

⚠ *au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

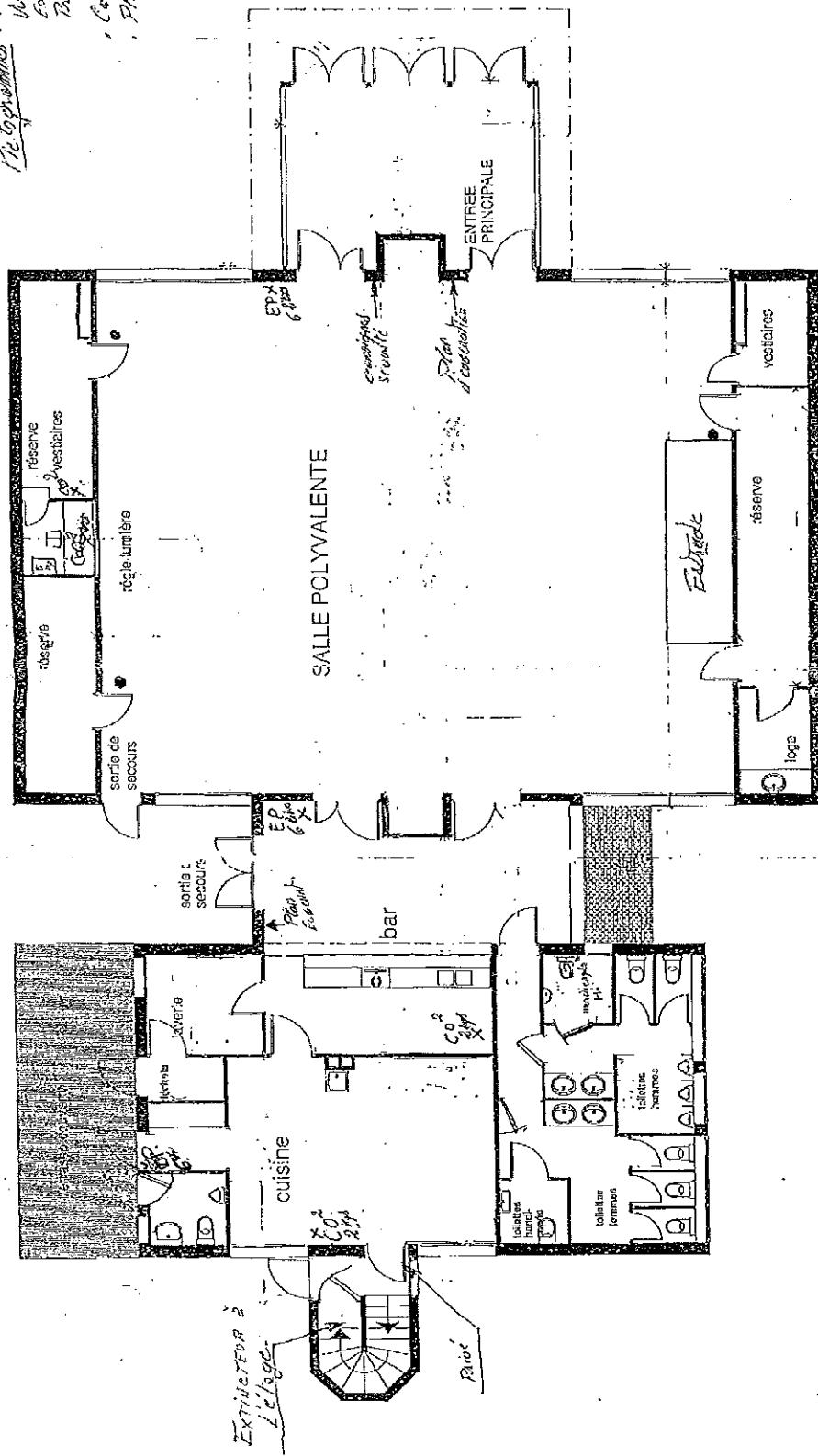
- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

NUCLÉAIRE

Moyens Humains	PC Mairie	17 Grande rue Tél : 03 86 67 01 24 Fax : 03 86 67 10 81 mairie-v.manoche@wanadoo.fr
	Le Maire	3 Impasse du Panier 03 86 67 01 70 06 10 47 55 41
	Premier Adjoint	13 rue du Fossé Bardeau 03 86 96 34 06 06 04 16 82 01 Ancien Pompier
	Deuxième Adjoint	83 rue de Paris 03 86 67 08 35 06 16 67 68 79
INFIRMIERS		
	FRÉMAUX Giovanni	3 bis rue du Fossé Bardeau 06 13 82 04 48
ASSISTANTES MATERNELLES		
	BOURNEUF Evelyne	34 rue de la Cave Courteau 03 86 67 20 71 06 06 40 09 70
	FOUCHER Catherine	4 rue de la Métairie 03 86 96 33 67 09 50 37 60 00
	LE HIR Edith	2 rue de la Métairie 03 86 67 16 29
	VARTANIAN Luiza	7 rue des Vignes 03 86 95 16 73
POMPIERS		
	BARNABEAU Lindsay	8 rue des Ardillères
	BUGE Bruno	3 rue du Ravillon 06 61 80 70 19
Lieu du risque	Centrale de Nogent	
Lieu du confinement	Salle polyvalente	12 rue du Fossé de l'Ouest RC Haut 150 places. RC Bas 80 places. 03 86 67 07 42
Conclusion	Suite à directives de la préfecture et instructions à suivre	

Plan Salle polyvalente : Rez de chaussée haut

17/11/15 At 10:00 a.m. we had our first
(Part 1) Chikungunya - first
heat effect. So



REZ DE CHAUSSEE HAUT
383 m² hors œuvre (éch.: 1/100)

D.D.S.I.S. de l'Yonne

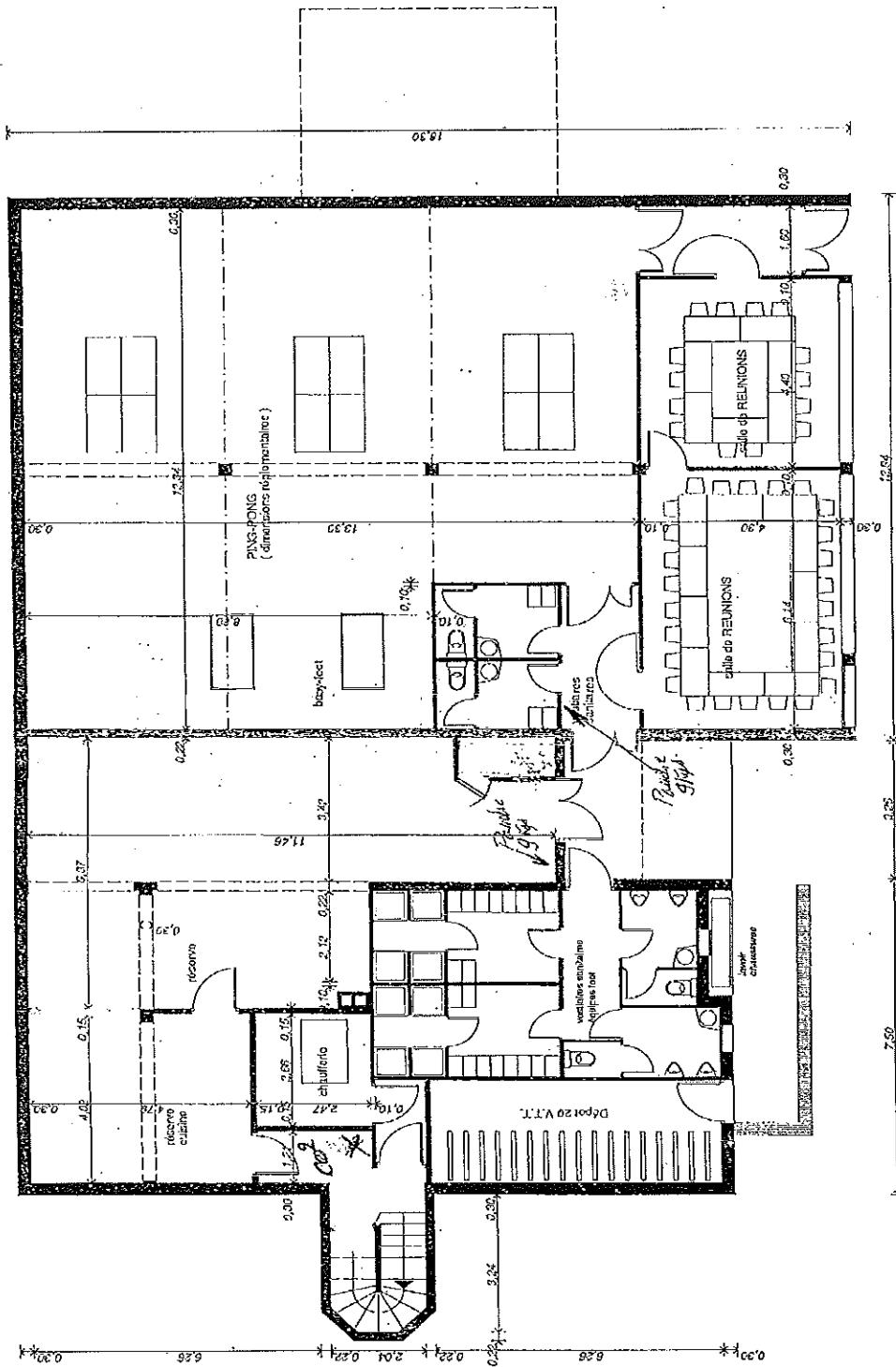
Bureau Prévention

W.H. & C. Co. Boston
et consignees, France
etc.
Feb 15/10/2017 (Stereo)

Plan Salle polyvalente : Rez de chaussée bas.

15/10/2007

سیده
نور



REZ DE CHAUSSEE BAS

393 m² hors œuvre (éch.: 1/100)

COMMUNE de VILLEMANOCHE

DICRIM

ANNUAIRE D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS	
France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES	
MAIRIE DE	
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP (ex	03.86.72.69.00
DDSCPP (ex	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36

